

## Séance du 5 novembre 2020

L'an deux mil dix-vingt, le cinq novembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle socioculturelle, à huis clos, sous la présidence de Monsieur Gilles CHAPOTON, Maire de DRACHÉ.

Etaient présents : MM. CHAPOTON G. COUQUILLOU L. DOUET M. DOURY R. FUSALBA T. GRANGE F. GUERREIRO S. Mmes. PINEAU L. RAGUIN N. IHUEL G. SASSIER F. DUVAL J.

Absent excusé : Mme GUESDON S. et M BRION F-X. VERNEAU F.

Mme Julie DUVAL est élue secrétaire.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire propose d'effectuer une minute de silence en l'hommage de Samuel PATY. Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du quinze octobre deux mil dix-vingt. Le Conseil Municipal accepte l'ordre du jour à l'unanimité.

### FINANCES COMMUNALES

#### 1) Tarifications 2021

Comme chaque fin d'année, Monsieur le Maire propose de revoir la tarification des différents services que propose la commune. Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les différents services. L'ensemble du conseil municipal accepte à l'unanimité et valide l'ensemble de la tarification.

#### 2) Décision modificative N°3

Monsieur le Maire indique aux élus que l'acquisition des dix ordinateurs portables pour l'école dans le cadre du Plan ENIR ainsi que celle des tables et chaises nécessitent d'effectuer une décision modificative.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **VOTE** la décision modificative N°3 du budget principal, présentée par Monsieur le Maire.*

#### 3) Installation de cache-moineaux sur la toiture de l'église

Suite à la dernière réunion de la commission bâtiments, Monsieur Loïc COUQUILLOU, adjoint délégué, informe les élus que pour pallier à la prolifération des pigeons sur le toit de l'église qui occasionnent nuisances et dégradations importantes et pour préserver ce monument, il a sollicité la société DUVAL pour chiffrer l'installation de cache-moineaux sur la toiture. Il présente celui-ci à l'assemblée délibérante.

Après l'exposé de Monsieur Loïc COUQUILLOU, et que Monsieur le Maire ait demandé à Madame Julie DUVAL, directement concernée, de quitter la salle, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

• **ACCEPTE** la proposition de la commission bâtiments à installer des cache-moineaux sur le toit de l'église et de cadre bois avec grillage sur les deux abat-sons du clocher de l'église, **CONFIE** à la SARL DUVAL cette opération pour un montant de 5 493,39 € HT soit 6 592,07 € TTC.

### **II - URBANISME**

#### **• Renouvellement de l'instauration de la taxe d'aménagement et des exonérations facultatives**

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré **DÉCIDE** :*

• **D'INSTITUER** sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 1 %, pour une durée minimale de trois ans reconductible d'année en année,

• **D'EXONÉRER** totalement en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme, et en plus des exonérations de droit :

1) Les locaux d'habitation et d'hébergement bénéficiant d'un prêt aidé par l'État, hors du champ d'application du PLAI (prêt locatif aidé d'intégration qui est exonéré de plein droit),

2) 50 % de la surface excédant 100 m<sup>2</sup> pour les constructions à usage d'habitation principale financées à l'aide du prêt à taux zéro renforcé (PTZ+)

3) Les locaux à usage industriel et leurs annexes,

4) Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés.

### **III - INTERCOMMUNALITÉ**

#### **• Adhésion au service commun d'Application du Droit des Sols (ADS) de la communauté de communes Loches Sud Touraine**

Monsieur le Maire informe les élus que la communauté de communes Loches Sud Touraine a créé en 2017 un service mutualisé d'Application du Droit des Sols (ADS), qui s'adresse aux communes membres non concernées par les dispositions de l'article L422-8 du Code de l'Urbanisme et qui souhaitent y adhérer. Il indique que ce service s'inscrit dans une logique de solidarité et intercommunale et de mutualisation des moyens avec la double mission d'assurer la protection des intérêts communaux et de garantir le respect des droits des administrés, mobilisant l'expertise juridique et technique de Loches Sud Touraine.

L'adhésion de chaque commune au service commun ADS ne modifie en rien les compétences et obligations du Maire en matière d'urbanisme, notamment en ce qui concerne l'accueil de ses administrés, la réception des demandes des pétitionnaires et la délivrance des actes, qui restent de son seul ressort.

Monsieur le Maire indique que la commune a souscrit à ce service dès sa création et souhaite continuer.

Pour formaliser ce service, la commune doit signer une convention bipartite entre la commune et la communauté de communes Loches Sud Touraine. Cette convention portera sur la période 2021-2026.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE DE RENOUVELER son adhésion au service commun Application du Droit des Sols et D'APPROUVER la convention 2021-2026.***

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **ENVIRONNEMENT**

#### **1) Centrale photovoltaïque**

Monsieur le Maire indique aux élus que pour que le projet de la société EREA Ingénierie d'implanter un parc photovoltaïque au lieudit « les Esserts de Randoux » soit finalisé, une enquête publique aura lieu du lundi 21 novembre au 22 décembre 2020. Le commissaire enquêteur désigné, Monsieur Georges PARES, tiendra trois permanences à la mairie, dans le bureau d'accueil, les lundi 23 novembre, samedi 12 décembre et mardi 22 décembre 2020.

#### **2) Antenne relais sis sur la RD 136**

En réponse à la question de Madame Gisèle IHUEL demandant quels sont les travaux se situant en face de la société BERROYER, au lieudit la Pièce de la Montée, en bordure de la RD 910, Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de l'installation d'une antenne relais sollicitée par Bouygues Télécom afin d'assurer une meilleure couverture de son réseau. Une déclaration préalable avait été déposée en mairie et acceptée par la commune.

## **BÂTIMENTS PUBLICS**

### **• Réfection de la toiture de la cantine**

Monsieur Loïc COUQUILLOU, adjoint délégué, informe l'assemblée que la dernière réunion commission a dû être annulée du fait de la COVID-19. Il évoque la réfection de la toiture pour dire que les délais de réalisation ont bien été respectés, que c'est une belle réalisation.

## **VOIRIE**

### **• Aménagement des trottoirs rue Jean Michau**

Monsieur le Maire rappelle aux élus que normalement les travaux d'aménagement des trottoirs rue Jean Michau auraient dû débuter le jeudi 5 novembre 2020. En raison de la crise sanitaire, ces derniers ont été décalés de quelques jours. Les réunions de chantier hebdomadaires auront lieu les lundis à 14h00. La première réunion, initialement prévue le 9 novembre 2020 est alors repoussée. L'huissier est tout de même venu constater les lieux avant travaux.

## **INTERCOMMUNALITÉ**

### **1) Soutiens financiers**

Monsieur le Maire indique que Loches Sud Touraine a informé toutes les entreprises des aides financières locales mises en place par Sud Touraine Active pour les entreprises les plus impactées par la crise du COVID. Elles viennent s'ajouter aux dispositifs nationaux.

### **2) Jeux concours : opération chèques-cadeaux**

Monsieur le Maire informe les élus que cette opération est suspendue durant le confinement et sera prolongée une fois que les commerçants et artisans pourront rouvrir leurs boutiques. Il précise qu'il a réduit de moitié le montant du loyer du bar-restaurant « la Tête de Veau » qui a apprécié très fortement cet effort communal.

## **MANIFESTATIONS**

### **• Concours des maisons Fleuries**

Comme évoqué lors du conseil municipal du 15 octobre 2020, en raison du protocole sanitaire de la COVID-19, la remise des prix du concours des Maisons Fleuries n'aura pas lieu comme habituellement dans la salle des Ormeaux. Aussi, une plante fleurie sera distribuée à tous les participants du concours, selon le classement obtenu. Madame Nadine RAGUIN indique qu'elle récupèrera les fleurs choisies chez Vachement Fleurs de SAINTE-MAURE-DE-TOURAINES le mardi 10 novembre et propose de les distribuer le mercredi 11 novembre 2020 à partir de 10h00. Mmes Julie DUVAL, MM Michel DOUET et Roland DOURY se portent volontaires pour accompagner Nadine pour la distribution.

La séance est levée à 20h10.